





N° de résolution  
ou annotation

2025-205

2025-206



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

### 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

### 2. ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Sébastien Dufour, et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé.

### 3. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

#### 3.1 AVIS DE MOTION ANNONÇANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 368 VISANT À DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 432 000,00 \$ DES TRAVAUX DE RECONVERSION DE L'ANCIENNE ÉGLISE EN CENTRE MULTIFONCTIONNEL (PHASE 1)

PRENEZ AVIS qu'il sera soumis un règlement d'emprunt # 368 visant à décréter une dépense et un emprunt de 2 432 000,00 \$ des travaux de reconversion de l'ancienne église en centre multifonctionnel (phase 1), à la séance extraordinaire du Conseil du 18 août 2025.

Il est proposé par Claire Bossé, et unanimement résolu :

Que le règlement soit joint en annexe au procès-verbal de la séance extraordinaire prévue le 18 août 2025.

Des copies du projet sont disponibles sur notre site Web et au bureau municipal pour consultation.

#### 3.2 AVIS DE DÉPÔT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 368 VISANT À DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 432 000,00 \$ DES TRAVAUX DE RECONVERSION DE L'ANCIENNE ÉGLISE EN CENTRE MULTIFONCTIONNEL (PHASE 1)

2025-207 Il est, par la présente, déposé par Michèle Lamonde, conseillère, le projet du règlement n° 368 visant à décréter une dépense et un emprunt de 2 432 000,00 \$ des travaux de reconversion de l'ancienne église en centre multifonctionnel (phase 1) qui sera adopté à une séance subséquente.

À la demande du président d'assemblée, la secrétaire présente à l'audience et dépose le projet de règlement. Des copies du projet sont disponibles sur demande pour consultation.

ADOPTÉ

### 4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h05.

  
Président : Richard Galibois

  
Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné